



HAL
open science

L'ablatif et la quête de l'absolu

Myriam Kissel

► **To cite this version:**

| Myriam Kissel. L'ablatif et la quête de l'absolu. Travaux & documents, 2012, 41. hal-01908604

HAL Id: hal-01908604

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01908604>

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ablatif et la quête de l'absolu

Myriam KISSEL, MCF
CRLHOI, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

L'apprentissage du latin comporte de nombreuses difficultés dont la moindre n'est pas le système des cas. Et parmi les cas, l'ablatif s'avère le plus complexe ; en effet, il a intégré les fonctions d'autres cas disparus : l'instrumental à valeur d'accompagnement, de moyen, de situation, et le locatif, cas possédant des désinences spécifiques pour certains noms propres et pour un petit nombre de noms communs, et parfois spécifié par une préposition¹. Les fonctions de l'ablatif à cause de leur multiplicité ont toujours posé des problèmes de classement, même si les ouvrages s'accordent en général sur trois catégories : locatif, instrumental et ablatif proprement dit (origine)². Les catégories sont généralement définies par deux critères : emploi ou non d'une préposition et valeur circonstancielle³ avec tant de constructions et de valeurs sémantiques spécifiques liées au morphème et/ou au contexte que les catégories tendent à devenir auto-référentielles... et confuses. « De même, en face de *ex* ou *de* au sens de "selon", il existe un ablatif de concordance sans préposition, qui n'est qu'une forme de l'ablatif d'accompagnement »⁴.

À cet égard, la réflexion la plus construite est celle de Marius Lavency dans son article « Pour une taxinomie des syntagmes à l'Ablatif en latin classique »⁵. Après un rappel historique des analyses linguistiques de l'ablatif, il propose une classification reposant non sur la signification des ablatifs mais sur leur structure et sur leur insertion syntaxique, ce qui, selon lui, éviterait la facilité de la division entre morphèmes purement fonctionnels grammaticaux et morphèmes relationnels sémantisés.

Ces classifications infinies et parfois indéfinies, fluctuantes, plus ou moins cohérentes, font qu'il n'est nullement surprenant si élèves et étudiants demeurent perplexes devant l'ablatif absolu. Leurs interrogations s'expriment sur

¹ Alfred Ernout, *Morphologie historique du latin*, Paris : Klincksieck, 1953, p. 9-10 et Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine*, Paris : Klincksieck, 1964, p. 96-98, § 118-119.

² Voir par exemple Guy Serbat, *Les Structures du latin*, Paris : Éditions Picard, 1975, p. 63-64, et Simone Deléani, Jean-Marie Vermander, *Initiation à la langue latine et à son système*, Paris : SEDES, 1993 (1975), p. 55-56.

³ Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine, op. cit.*, p. 79-103, § 100-125.

⁴ *Ibid.*, p. 102.

⁵ Marius Lavency, « Pour une taxinomie des syntagmes à l'Ablatif en latin classique », *Folia Electronica Classica*, Louvain-La-Neuve, n°4, juillet-décembre 2002.

des blogs de collégiens et de lycéens, et d'enseignants du Secondaire. Ainsi un professeur de troisième, M. Garde, écrit sur son site de soutien scolaire, *Intelleblog* : « Me rendant bien compte que cette leçon est une leçon difficile, j'ai décidé de la traiter d'une autre manière. Ainsi, deux fois plus de chances de comprendre le "monstre" ablatif absolu »¹.

En effet, si l'on part de leur étymologie, ces deux mots : « ablatif absolu », forment presque une redondance : ablatif de *aufero* rend compte d'un positionnement, *absolutus* signifie « détaché ». Deux règles semblent le définir : une règle concernant le syntagme en tant que structure et une règle concernant sa syntaxe. Il est composé d'un sujet – nom ou pronom – et d'un prédicat déverbal. Le nom serait l'expression d'une substance et le déverbal l'expression de l'accident qui affecte, caractérise cette substance. Cette définition est l'héritage du *Théétète* et des catégories d'Aristote. Elle a été à la fois élargie et précisée par le lexicographe grec Ammonios d'Alexandrie (445-520 ap. J.-C.) dans son *Commentaire du Peri hermeneias d'Aristote* ; il confère à l'ablatif absolu « l'expression des substances, des personnes, des actes, effectués ou subis, ou de la combinaison d'une personne et d'un acte »². La seconde règle est d'ordre syntaxique : l'ablatif absolu est indépendant du reste de la proposition en ce sens qu'il ne contient aucun mot se trouvant dans cette proposition.

Or, ces deux règles connaissent tant d'exceptions qu'on est en droit de se demander quelle est leur validité. En effet, la définition de l'ablatif absolu recule, s'évanouit ou au contraire se multiplie et se dissout. Aussi met-il en question les notions d'écart par rapport à l'usage, de solécisme et de figure. Quel serait donc le paradigme minimal de l'ablatif absolu ?

REGARDS SUR L'ABLATIF ABSOLU

L'ablatif absolu est usuellement conçu, aussi bien par les grammairiens anciens que par les ouvrages modernes, comme une tournure propre au latin tant sur le plan syntaxique que sur le plan stylistique. Pour Varron (*De lingua latina*)³ et pour Quintilien (*Institution oratoire*)⁴, le latin n'était autre qu'une sorte de dialecte issu du grec, et son identité se réduisait à ses idiotismes propres. Ainsi, tournures latines et tournures grecques sont superposées pour voir de ce qui manquerait au latin. Q. Terentius Scaurus, grammairien du II^e siècle ap. J.-C., emploie le verbe *deficere*, « manquer », « faire défaut », et donne justement comme exemple le participe présent du verbe *être*⁵. La rhétorique est grecque, comme

¹ <<http://www.intellego.fr/soutien-scolaire-3eme/aide-scolaire>> (page consultée le 03/02/2012).

² Marc Baratin, *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris : Éditions de Minuit, 1989, p. 380.

³ Varron, *La Langue Latine*, Paris : Les Belles-Lettres, Coll. « CUF », 2003.

⁴ Quintilien, *Institution Oratoire*, Paris : Les Belles-Lettres, Coll. « CUF », 7 t., 1975-1980.

⁵ *Grammatici Latini*, I, 318, 14-16, cité par Marc Baratin, *La Naissance de la syntaxe à Rome*, op. cit., p. 355, note 1.

l'affirme Quintilien dans l'*Institution Oratoire* : « *Ita nos rite coepturi ab Homero videmur [...] omnibus eloquentiae partibus exemplum et ortum [...]* » ; « [...] selon le rite nous semblons devoir commencer par Homère [...] le modèle et l'origine de toutes les parties de l'éloquence » (X, 1, 46), même si elle eut du mal à pénétrer à Rome à en croire Suétone¹ dans *Les grammairiens et les rhéteurs*. M. Baratin n'hésite pas à affirmer : « [...] la mise en perspective du latin par rapport au grec est une donnée historique de base de ce type d'analyses »². Ce qui fait, par exemple, que Varron donnait parfois à l'ablatif le nom de *Latinus casus*. C'est chez Diomède³, grammairien de la deuxième moitié du IV^e siècle ap. J.-C., auteur du *De Consensu verborum cum casibus*, qu'est développée l'étude des sept cas primitifs. Ce que Diomède appelle ablatif absolu se réduit à un syntagme de deux formes d'ablatifs conjoints avec une assimilation systématique de cette tournure au génitif grec⁴.

Les grammaires et les syntaxes modernes à visée pédagogique – à distinguer des études de type historique ou linguistique – ont conservé ce mode de définition. Le génitif absolu en tant qu'*hellénismos* est défini ainsi : « Le génitif absolu grec équivaut à l'ablatif absolu latin »⁵, affirmation qui ne s'interroge pas sur les ambiguïtés de l'ablatif absolu ; en revanche, le génitif absolu aurait récupéré les fonctions du dernier cas indo-européen⁶.

En grec, la proposition participiale accepte des formes plus variées que l'ablatif latin et, de ce fait, la souplesse de ses structures la rend plus facile à définir et à identifier. Tout d'abord le verbe être n'étant pas défectif au mode participe, un participe est toujours présent. Aussi cette construction est-elle toujours classée dans les ouvrages dans les rubriques intitulées « La syntaxe du participe », « Remarques sur le participe absolu ». En réalité, le participe absolu existe en grec avec deux cas : le génitif et l'accusatif, ce dernier spécialisé dans certains verbes impersonnels, dans des locutions impersonnelles et pour exprimer un motif supposé, précisent Allard et Feuillâtre⁷. Ragon et Dain expliquent l'existence de l'ablatif absolu par « emploi adverbial de l'accusatif »⁸. Toutefois, dans le paragraphe consacré à l'accusatif adverbial, cette équivalence se voit nuancée : « Un grand nombre d'adjectifs, de noms et de pronoms s'emploient à l'accusatif à peu près comme des adverbes »⁹.

¹ Suétone, *Vies Des Douze Césars*, Paris : Les Belles-Lettres, Coll. « CUF », 1931.

² À savoir les analyses des Grecs Tyrannion et peut-être Philoxène. Marc Baratin, *op. cit.*, p. 354.

³ Diomède, <www.paris-sorbonne.fr/MG/pdf/diane_marchand.pdf> (page consultée le 02/02/2012).

⁴ *Grammatici Latini* 1 ; cf. Marius Lavency, « Pour une taxinomie des syntagmes à l'ablatif en latin classique », art. cit.

⁵ Eloi Ragon et Alphonse Dain, *Grammaire grecque*, Paris : De Gigord, 1973, p. 219, § 358.

⁶ *Ibid.*, p. 148.

⁷ Jean Allard, *Grammaire grecque*, Paris : Librairie Hachette, 1969 (1944), p. 204, § 270.

⁸ Eloi Ragon et Alphonse Dain, *Grammaire grecque, op. cit.*, p. 200, § 360.

⁹ *Ibid.*, p. 147, § 210.

PROBLÈME D'IDENTITÉ

L'ablatif absolu servirait à accompagner une action en en indiquant les circonstances.

INSIDIARUM MULTO SERMONE Tacite, *Annales*, XV, LIV « Après une longue conversation concernant les pièges ».

Une telle définition est si vague qu'elle semble peu capable de déterminer des catégories d'ablatif.

Comment, face à un syntagme à l'ablatif sans préposition, distinguer l'ablatif absolu d'un autre ablatif ? Certes, certains verbes latins se construisent obligatoirement avec un ablatif (verbes exprimant la séparation, l'absence, la privation, le besoin). Mais la question se pose pour les valeurs circonstancielles : cause, opposition, condition, concomitance, et, de façon exceptionnelle, le temps :

INSPECTO QUANTO QUIS VIXERIT SPATIO Sénèque, *Consolation à Marcia*, XXI, I. « Une fois considéré quel espace de temps on peut vivre ».

Il a par exemple une valeur hypothétique à l'intérieur d'une période au style indirect avec *ut* de but :

LEGATOS MISERE [...] UT, RECEPTIS EQUITIBUS QUI CAUSA BELLI ESSENT, ABSISTERET OBSIDIONE Tite-Live, IX, XV, 3 « Ils envoyèrent des légats pour que, s'ils récupéraient les cavaliers qui étaient la cause de la guerre, on renonçât au siège ».

La valeur circonstancielle est souvent équivoque. L'exemple suivant d'Horace peut signifier et la cause et le temps :

THESAURO INVENTO [...] MERCATUS ARAVIT *Satires* II, 6, vers 11 « Après avoir trouvé un trésor » ou « Comme il avait trouvé un trésor, il laboura un champ ».

Chez Salluste, les réflexions de Micipsa sur son neveu adoptif Jugurtha contiennent deux ablatifs absolus intéressants :

MICIPSA [...], EXISTUMANS VIRTUTEM JUGURTHAE REGNO SUO GLORIAE FORE, TAMEN, POSTQUAM HOMINEM ADULESCENTEM, EXACTA SUA AETATE ET PARVIS LIBERIS, MAGIS MAGISQUE CRESCERE INTELLEGIT [...]. TERREBAT EUM NATURA MORTALIUM [...] OPPORTUNITAS SVAE LIBERORUMQUE AETATIS *Jugurtha*, VI, 2-3 « Micipsa [...], pensant que la valeur de Jugurtha serait un titre de gloire pour son règne,

toutefois, après qu'il eut compris que, son âge étant avancé et ses enfants petits, le jeune homme grandissait encore et encore [...]. La nature des hommes le terrifiait [...] outre la circonstance de son âge et de celui de ses enfants ».

Si l'on donne à ces deux ablatifs une valeur causale, on comprend que Micipsa craint pour la suite de son règne et pour sa succession ; la phrase suivante propose un élargissement à valeur morale qui part de ce cas particulier pour considérer la *natura mortalium*, et l'écrivain établit cette passerelle avec une sorte de raccourcissement des deux ablatifs absolus pour en faire *liberorum aetatis*.

Chez un autre historien, Tacite, l'enchaînement des ablatifs absolus permet de glisser une critique de la politique urbaine menée par Néron avec une courte protase et une apodose disproportionnée que voici :

NULLA DISTINCTIONE [...] SED DIMENSIS VICORUM
ORDINIBUS ET LATIS VIARUM SPATIIS COHIBITAQUE
AEDIFICIORUM ALTTUDINE AC PATEFACTIS AREIS
ADDITISQUE PORTICIBUS QUAE [...] Tacite, *Annales*, XV, XLIII
« [...] sans réflexion mais après avoir aligné les maisons, élargi la
dimension des voies, diminué la hauteur des édifices, ouvert des cours, et
ajouté des portiques qui [...] ».

LE PARTICIPE

Dans quelle proportion peut-on réduire l'ablatif absolu sans mettre en péril son identité ? Le verbe être étant défectif au mode participe, il peut également se voir amputé du nom/pronom. L'exemple suivant est composé de deux participes :

HOC PROPOSITO EDICTO Tite-Live, II, XXIV, 7 : *proposito* <
propositum < *propono*, serait le prédicat ; *edicto* < *edictum* < *edico*, serait le sujet
« Cet ordre *edictum* ayant été annoncé » ou « Ce plan *propositum* ayant été
ordonné » ?

On peut amputer l'ablatif absolu de la moitié de ses composants : le sujet disparaît, le prédicat déverbal demeure. La *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas remarque : « [...] il y avait une tendance ancienne à faire du participe en *-tus* l'équivalent d'un substantif verbal »¹. On le trouve exclusivement au participe passé passif neutre singulier impersonnel dans des emplois de type adverbial : *auspicato*, *sortito*, formules qualifiées d'archaïques par les auteurs de syntaxes. Les

¹ Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine, op. cit.*, p. 281, § 292.

écrivains latins font un large usage de ces participes exprimant des opérations intellectuelles :

AUDITO VENISSE [...] AGERMUM Tacite, *Annales*, XIV, VII
« Ayant entendu dire que »

ou des opérations perceptives passées au sens figuré :

COMPERTO VANAM ESSE FORMIDINEM Tacite, *Annales*, I, LXVI
« Ayant compris que la peur était vaine ».

Cette facilité favorisa l'élargissement du procédé. La phrase suivante associe quatre ablatifs :

INEXPLORATO POSTERO DIE VIXDUM SATIS CERTA LUCE
ANGUSTIIS SUPERATIS Tite-Live, XXII, IV, 4 : deux ablatifs de
temps + deux ablatifs absolus ; *inexplorato* semble signifier : « Sans avoir
exploré les lieux » d'après ce qui précède : « [...] *ad locum pervenisset* »¹.

Dans la fameuse *Satire* du Fâcheux Horace écrit :

[...] CASU TUM RESPONDERE VADATO/DEBEBAT Horace,
Satires, I, 9, vers 36-37 « Par hasard alors il devait répondre à une
assignation ». *vadato* < *vador*.

Le dictionnaire Gaffiot explique pour ce passage : « Ablatif absolu neutre : caution ayant été fournie, répondre à l'appel de son nom, répondre à un engagement pris ». Ici, le participe possède une valeur hyper-spécialisée.

Est-il alors pertinent d'essayer de distinguer un ablatif absolu au participe neutre singulier et un adverbe ? Gaffiot lui-même ne résout pas le problème : il donne tantôt une définition tantôt une autre. Pour *sortito* : de *sortior* : adverbe (*sortitus*) avec comme références Cicéron, Plaute et Horace. Pour *audito* : participe passé neutre à l'ablatif absolu avec comme références Q. Curtius Rufus, Salluste, Tite-Live et Tacite.

De façon corolaire et inverse, peut-on, comme Morisset et Thévenot, considérer l'adjectif qualificatif *tranquillo* comme un ablatif absolu ?

TRANQUILLO SILET Virgile, *Énéide*, V, vers 127 « Par temps calme il se tait ». Il est impossible ici de tirer un nom/pronom du contexte.

¹ Autre exemple PRIMAQUE LIBATO Virgile, *Énéide*, I, vers 737 « Après la libation ».

² Dictionnaire Gaffiot, Paris : Hachette, [1934] 2000, p. 1670.

PROBLÈME D'INDÉPENDANCE

La règle présentée comme majeure et quasi absolue en latin (*absolutus*, « détaché »), est loin d'être aussi stricte en grec – à vrai dire en grec elle n'existe pas. Et selon ce critère c'est le grec qui se trouve comparé au latin. Bizos, dans sa *Syntaxe grecque* qui fait référence, écrit : « La règle qui interdit le participe absolu quand son sujet est exprimé à un autre cas dans la phrase principale est loin d'être aussi stricte qu'en latin »¹. Pour bien marquer dans l'esprit des élèves cette supposée indépendance, M. Garde propose comme exercice deux séries, graphiquement séparées, de deux membres de proposition à associer avec la consigne : « Réunissez les deux parties des phrases »².

Il est usuel en latin qu'un pronom de rappel ou démonstratif soit omis, en particulier s'il est entendu comme un neutre, singulier ou le plus souvent pluriel (*ea, illa*), notamment en fonction d'antécédent du pronom relatif, et ce quel que soit le cas.

CIRCUMCISIS [IIS] QUAE [...] IN QUAESTUM REPERTA Tacite, *Agricola*, XIX « Après avoir supprimé [les attitudes] qui imaginées en vue du profit »³.

L'ablatif absolu est donc détaché de la proposition dans laquelle il se trouve, mais il constitue souvent l'élément introductif d'une autre proposition. Le détachement est-il fonctionnel ou sémantique ? L'exemple suivant est équivoque car deux ablatifs se combinent :

EXIGUA PARTE PONTIS RELICTA REVOCANTIBUS QUI RESCINDEBANT Tite-Live, II, X, 7 « Alors qu'il ne restait qu'une étroite partie du pont ceux qui coupaient le pont [l']appelaient en arrière ».

L'ablatif absolu désignant l'objet pont constitue à la fois le résultat de l'action des soldats qui coupent le pont Sublicius, surveillé par Horatius Coclès, et eux-mêmes désignés à l'ablatif + une relative, et la cause du danger représenté par les troupes de Porsenna.

Cette tournure n'est pas propre à la prose historique, elle existe aussi en poésie. Ainsi chez Horace :

¹ Marcel Bizos, *Syntaxe grecque*, Paris : Librairie Vuibert, 1971, p. 198.

² <http://www.intellego.fr/soutien-scolaire-3eme/aide-scolaire-latin>.

³ Autre exemple Tacite, *Annales*, I, XXIII DISJECTIS [IIS] QUORUM « Une fois dispersés ceux dont ».

PARTO [EO] QUOD AVEBAS *Satires*, I, 1, vers 94 « Une fois obtenu ce que tu désirais ».

Si la proposition subordonnée relative est la plus fréquente, la proposition infinitive se trouve par exemple chez Tacite :

IPSE AUDITO VENISSE MISSU AGRIPPINAE NUNTIIUM
AGERMUM Tacite, *Annales*, XIV, VII, 9 « Lui-même, ayant appris la nouvelle qu'Agermum l'envoyé d'Agrippine était arrivé ».

Tite-Live n'hésite pas à accrocher une subordonnée *ne* + subjonctif à valeur finale :

MODICO RELICTO PRAESIDIO, NE QUIS [...] IMPETU FIERET
Tite-Live, V, XLI, 5 « Un détachement réduit ayant été laissé, afin qu'aucun assaut ne se produisît ».

Si l'ablatif absolu est donc souvent la base d'une autre proposition, la loi de détachement est elle aussi souvent violée, et ce à toutes les époques, dans tous les genres littéraires et chez de très nombreux auteurs, notamment César et Tacite. Cicéron écrit :

CUM SIT NECESSE [...] HABERI CAESARIS RATIONEM, ILLO
EXERCITUM [...] OBTINENTE *Lettres à Atticus*, VII, 9, 2 « Alors qu'il serait indispensable qu'on tînt compte de César, lui [...] conservant son armée ».

Caesaris et *illo* désignent la même personne, d'autant que *Caesari* apparaît aussi dans le membre de phrase suivant. Cicéron n'aurait-il pu utiliser une proposition subordonnée relative avec *Caesaris* comme antécédent ? En effet, le latin est réputé langue subordonnante. Le participe présent *obtinente* possède-t-il une valeur spécifique ? Cicéron voulut-il éviter une relative au subjonctif d'attraction modale, avec une valeur performative ou d'actualisation ou de conatu ?

De façon plus surprenante encore au regard de la norme, César écrit :

QUO PERCUSO ET EXANIMATO, HUNC SCUTIS
PROTEGUNT HOSTES, IN ILLUM UNIVERSI TELA
CONJICIUNT Jules César, *Bellum Gallicum*, V, XLIV, 6 « Et alors qu'il [quo] est frappé et évanoui, les ennemis le [hunc] protègent de leurs boucliers, tous jettent leurs traits contre lui [illum] ».

Qu'est-ce qui a empêché l'écrivain d'utiliser un relatif de liaison + les deux adjectifs-participes à l'accusatif C.O.D. de *protegent* ? L'opposition entre *hunc*, qui désigne un Gaulois blessé, et *illum*, qui désigne le Romain, aurait été tout aussi évidente. Les éditeurs modernes de collections critiques cherchent une

explication sémantique. Morisset et Thévenot avancent que « cet emploi de l'ablatif absolu sert à détacher nettement la première action »¹. L.A. Constans explique : « L'ablatif absolu [...] sert à insister sur la circonstance [...] »².

Où s'arrête le solécisme ? Où commence la figure ?

BREVITAS ET BRACHYLOGIE

L'ablatif absolu, qui peut se réduire à un seul mot, le participe, peut donc apparaître comme l'expression ultime de la *brevitas*. Pour Quintilien, son meilleur représentant est Salluste : « [...] *illa Sallustiana brevitās, quā nihil apud aures vacuās atque eruditās potest esse perfectius* [...] », « [...] cette fameuse brièveté de Salluste, en comparaison de laquelle auprès d'oreilles inoccupées et cultivées rien ne peut être plus parfait [...] » (*Institution oratoire*, X, I, 32).

Tacite, qui use justement fort souvent de l'ablatif absolu, est le virtuose de la *brevitas* avec des syntagmes comme

DIMENSIS VICORUM ORDINIBUS [...] Tacite, *Annales*, XV, XLIII, III « Après l'alignement calculé des [maisons] voisines ».

La *brevitas* sert systématiquement de référence aux grammairiens latins par rapport à la grammaire grecque ; l'emblème de la *latinitas* serait la concision, *brevitas*. Chez les Modernes, G. Molinié consacre deux pages à la *brevitas*, brièveté. Précisant d'abord que cette notion touche à la fois à l'élocution, à la composition, à la disposition, il donne comme exemples antiques Lysias, César et Salluste. Mais la brièveté, sous la plume de Molinié, ne tarde pas à révéler des aspects négatifs : associée aux adjectifs « bref » et « sec », aux genres dits « petits » ou « bas », la brièveté pose, aussi, le problème de l'obscurité³.

J. Marouzeau dans son célèbre *Traité de stylistique appliquée au latin* parle de « brachylogie »⁴. Mais il donne comme exemple de « l'expression brève, mâle, nerveuse »⁵ non l'ablatif absolu mais l'infinitif de narration, particulièrement attesté chez les historiens Tacite, Salluste, César, avec présence ou non de la copule *esse* en « fonction de signe attributif »⁶.

En conséquence on peut se demander si l'analyse diachronique que mène Marouzeau en introduction à ce chapitre, « Rôle du signe syntaxique » : « [...]

¹ René Morisset, et Georges Thévenot, *Les Lettres latines*, 3 tomes, Paris : Magnard, 1950, tome 1, p. 350, note 43.

² Jules César, *La Guerre des Gaules*, L.A. Constans (trad.), Paris : Hachette, coll. « Classiques Hachette », 1929, p. 85, note 2.

³ Georges Molinié, *Dictionnaire de rhétorique*, [s.l.] : Librairie Générale Française, coll. « Les Usuels de Poche », 1992, p. 72.

⁴ Jules Marouzeau, *Traité de stylistique appliquée au latin*, Paris : Les Belles-Lettres, 1935, p. 200-203 et 267-269.

⁵ *Ibid.*, p. 201.

⁶ *Ibid.*, p. 202.

l'infinitif, forme nominale, a été traité par la langue expressive et concrète du peuple et des poètes comme un nom d'action [...], d'autre part, la langue classique, soucieuse d'analyse et de nuances, a développé toute une syntaxe compliquée de l'infinitif [...] »¹ ne serait pas valable pour l'ablatif absolu, c'est-à-dire un mouvement de confiscation par la langue littéraire écrite qui finirait par conduire à sa disparition pure et simple.

CONCLUSION : VERS UNE ÉVOLUTION HISTORIQUE ?

Peut-on dessiner une évolution dans l'usage de l'ablatif absolu ? Une évolution qui s'écarterait graduellement des règles ? Une évolution qui privilégierait la figure au détriment du système ?

Le conflit entre solécisme et figure n'est pas récent. Bien des grammairiens grecs et latins l'avaient remarqué et analysé². Les Modernes, dont le regard peut embrasser l'ensemble de la latinité, se heurtent à la question de définir le classicisme. Wikipedia donne sans raffinement comme intitulé : « Exemples classiques de l'ablatif absolu » : « classique » signifiant ici « respectant les règles ». Prima-elementa dit que « César transgress[e] la règle classique d'indépendance » : la norme sous-entendue serait la langue antérieure à Cicéron. Ernout et Thomas ainsi que Serbat proposent l'idée d'une évolution qui, respectivement, a des causes opposées. Serbat délimite chronologiquement le classicisme par un créneau large : de -170 à +125 (de Caton le Censeur à la mort d'Apulée). Il voit dans l'ablatif absolu un « tour original » du « latin classique »³ et explique :

L'évolution, au cours du Bas-Empire, et spécialement à l'époque mérovingienne, va accroître, et rendre véritablement « absolue » l'indépendance de l'ablatif absolu. Mais, du même coup, la marque d'un cas « ablatif » perdra toute signification [...]. Ces « entorses » se sont multipliées dès le III^e siècle p.C.⁴.

On peut avancer que l'ablatif absolu disparaît à partir du moment où, pour éviter les confusions chez ceux que Serbat nomme « le commun des mortels » par opposition à un écrivain tel que Tacite⁵, il est précédé d'une préposition – préfigurant l'usage roman. L'explication donnée par Ernout et Thomas repose quant à elle sur un préjugé évolutionniste : « Au cours du latin,

¹ *Ibid.*, p. 199-200.

² Marc Baratin, *La Naissance de la syntaxe à Rome*, *op. cit.*, Deuxième Partie : « Une impasse : les analyses de la correction », chap. 1 « Le paradoxe du solécisme : présentation » et chap. 2 « Le paradoxe du solécisme : évolutions ».

³ Guy Serbat, *op. cit.*, p. 185.

⁴ *Ibid.*, p. 187.

⁵ *Ibid.*, p. 65.

les constructions participiales ont pris une importance croissante, en partie sous l'influence du grec où elles abondent, mais aussi pour donner à une pensée qui devenait plus complexe des moyens d'expression appropriés¹.

Il s'avère donc difficile, sinon impossible de poser une conclusion univoque. L'ablatif absolu est un syntagme ambigu. La contrainte minimale sur laquelle peut s'appuyer une définition serait une absence : l'absence de préposition. Mais l'ablatif absolu pose au moins deux questions qui, dépassant l'apprentissage et l'étude de la langue latine, établissent un lien entre linguistique et littérature : le classicisme relève-t-il d'une chronologie ou d'une esthétique ? L'écrivain se définit-il par ses écarts délibérés par rapport à la grammaire et à l'usage ?

Laissons Quintilien proposer sa réponse : « [...] *non per omnia poetas esse oratori sequendos, nec libertate verborum nec licentia figurarum* », « [...] l'orateur ne doit pas suivre en tout les poètes, ni en la liberté des mots, ni en la licence des figures » (*Institution oratoire*, X, I, 28). Cette prescription sera ainsi lue comme la ligne de partage entre solécisme et figure, entre règle et fantaisie, entre usage politique et usage poétique du langage.

* *Les citations latines sont tirées de la Collection des Universités de France, les traductions sont de l'auteur de l'article.*

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ALLARD, Jean, *Grammaire grecque*, Paris : Librairie Hachette, [1944] 1969.
- BARATIN, Marc, *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris : Éditions de Minuit, 1989.
- BIZOS, Marcel, *Syntaxe grecque*, Paris : Librairie Vuibert, 1971.
- CÉSAR, Jules, *La Guerre des Gaules*, CONSTANS, L.A. (trad.), Paris : Hachette, coll. « Classiques Hachette », 1929.
- CHATELAIN, Émile, et HAMEL, Augustin, *Grammaire latine*, Paris : Librairie Delagrave, 1919.
- DELEANI, Simone, et VERMANDER, Jean-Marie, *Initiation à la langue latine et à son système*, Paris : SEDES, [1975] 1993.
- DESBORDES, Françoise, *La Rhétorique latine*, Paris : Hachette Supérieur, 1996.
- ERNOU, Alfred, *Morphologie historique du latin*, Paris : Librairie C. Klincksieck, 1953.
- ERNOU, Alfred, et THOMAS, François, *Syntaxe latine*, Paris : Librairie C. Klincksieck, 1964.
- FAMERIE, Étienne, DOBSON, Arthur, et DUBUISSON, Michel, *Méthode de langue latine*, Paris : Armand Colin, [1989] 2011.
- FURNO, Martine, et BOULAROT, Sandrine, *Le latin, de l'initiation à la pratique, grammaire différentielle*, Paris : Ophrys, 1996.

¹ Alfred Ernout, et François Thomas, *Syntaxe latine, op. cit.*, p. 280, § 292.

- GASON, Jacques, BAUDIFFIER, Edmond, et THOMAS, Auguste, *Précis de grammaire latine*, Paris : Magnard, 1963.
- QUINTILIIEN, *Institution Oratoire*, Paris : Les Belles-Lettres, Coll. « CUF », 7 t., 1975-1980.
- MAROUZEAU, Jules, *Traité de stylistique appliquée au latin*, Paris : Les Belles-Lettres, 1935.
- MOLINIÉ, Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, [s.l.] : Librairie Générale Française, coll. « Les Usuels de Poche », 1992.
- MORISSET, René, et THEVENOT, Georges, *Les Lettres latines*, 3 tomes, Paris : Magnard, 1950.
- PORTE, Danièle, *Naufragés du latin. Ce livre est le vôtre !*, Paris : Ellipses, 1999.
- RAGON, Eloi, et DAIN, Alphonse, *Grammaire grecque*, Paris : De Gigord, 1973.
- SERBAT, Guy, *Les Structures du latin*, Paris : Éditions Picard, 1975.
- SUÉTONE, *Vies Des Douze Césars*, Paris : Les Belles-Lettres, Coll. « CUF », 1931.
- VARRON, *La Langue Latine*, Paris : Les Belles-Lettres, Coll. « CUF », [1985] 2003.

Ouvrage collectif

- COLOMBAT, Bernard, « Les manuels de grammaire latine des origines à la Révolution : constantes et mutations », in *Les Humanités classiques*, COMPERE, Marie-Madeleine, et CHERVEL, André (éd.), Paris : INRP, coll. « Histoire et éducation », 1997, p. 89-109.

Dictionnaire

- Dictionnaire Gaffiot, Paris : Hachette, [1934] 2000.

Articles

- KISSEL, Myriam, « L'Historien face aux Barbares : le Barbare n'est pas celui qu'on croit », *Travaux & documents*, FLSH, Université de La Réunion, n°24, mars 2005, p. 115-121.
- LAVENCY, Marius, « Pour une taxinomie des syntagmes à l'Ablatif en latin classique », *Folia Electronica Classica*, Louvain-La-Neuve, n°4, juillet-décembre 2002.

Sites

- <http://www.intellego.fr/soutien-scolaire-3eme/aide-scolaire-latin>
- <http://www.locutio.net/modules.php?name=Forums>
- <http://dictionnaire.sensagent.com/ablatif+absolu>
- <http://www.prima-elementa.fr/chap29.html>
- http://www.paris-sorbonne.fr/MG/pdf/diane_marchand.pdf